

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

**Décision n° : 099-24**

Objet : Contrat de vente relatif à la représentation du spectacle « Forêts ».

**Le Maire de Coubron,**

**VU** la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** le contrat de vente présenté par la compagnie « Compagnie Graine de Cailloux » pour le Spectacle « Forêts » pour le Multi Accueil municipal ;

**Vu** le coût de la représentation de 518 euros ;

**VU** le titulaire du contrat de vente, la compagnie « Graine de Cailloux » ;

Compagnie Graine de Cailloux  
33 bis rue des Lionnettes  
95110 Sannois

**DECIDE**

**DE** signer le contrat de cession avec la compagnie « Graine de Cailloux » pour le Spectacle « Forêts » lundi 25 novembre 2024 ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Madame la Trésorière Principale de Montfermeil ;

Fait à Coubron, le 09 octobre 2024



**Ludovic TORO,**  
Maire de Coubron  
Conseiller Régional d'Ile de France  
Conseiller Métropolitain  
Vice-Président de l'EPT Grand Paris Grand Est